

Communauté
de CommunesHaut Limousin
en MarcheEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

2023_061

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 mars 2022.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, THEVENOT Pierrette,
En exercice	62	
Titulaires Présents	54	
Suppléants Présents	3	
Pouvoirs titulaires	4	
Votants	61	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel, NOEL Marie-Thérèse, ROUSSEAU Michel,

POUVOIRS hors suppléant :

- DRIEUX Sophie qui donne pouvoir à GUILLON Jean-Claude
- GUILLOT Olivier qui donne pouvoir à ESCLAMADON Jean-Marie
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice
- SINGEOT Anne-Marie qui donne pouvoir à MAURY Alice

Excusés : BREGON Pascal.

Assistaient également à la séance des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Xavier GUIBERT, vice-président en charge des finances, s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche subventionne diverses associations.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-7 ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2010, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2020 portant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

Considérant la teneur des débats sur les orientations budgétaires en date du 13 mars 2023 ;

Vu la proposition présentée en commission finances en date du 29 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Les subventions listées en annexe sont accordées.

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif à l'article 65748.
Une convention sera signée entre la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et l'association.

Article 3 : Le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
Président
Date de signature : 11/04/2023
Qualité : Signature des ACTES par le
Président
Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

SSOS RVA

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
 Reçu en préfecture le 11/04/2023
 Publié le **11 AVR. 2023**
 ID : 087-200071942-20230403-2023_061-DE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2023_063 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 ACCORDEES - Budget principal :

Article	Fonction	Organismes	Budget précédent	Proposition	Objet	Ne participe pas au vote : membre du conseil d'administration	Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
65748	92	APOSNO ASSOCIATION	6 000,00€	10 200,00 €	Aide agriculture	/	61	0	0	61
65748	30	ASSOCIATION ART NOMAD	1 000,00 €	1 000,00 €	Aide culture	/	61	0	0	61
65748	313	BELLAC SUR SCENE-ASSOCIATION	122 000,00 €	122 000,00 €	Aide culture	Claude PEYRONNET	60	0	0	60
65748	95	EPIC OFFICE DE TOURISME PAYS HAUT LIMOUSIN	183 000,00 €	183 000,00 €	Aide au tourisme	Dominique DELPEUCH	60	0	0	60
65748	30	FERME DE VILLEFAVARD EN LIMOUSIN	20 000,00 €	22 500,00 €	Aide culture	Pascal COMBEACU Bruno SCHIRA	59	0	1 (Jean-Louis ROUET*	58
	95	LE GUIDON BELLACHON	500,00 €	700,00 €	Aide tourisme	/	61	0	0	61
65748	90	REMPART	4 500,00 €	4 500,00 €	Aide économie Insertion	Claude PEYRONNET Vincent DAMAR Viviane LAVERGNE	58	0	0	58
65748	90	REMPART	0,00 €	5 500,00 €	Aide économie plateforme mobilité	Claude PEYRONNET Vincent DAMAR Viviane LAVERGNE	58	0	0	58
65748	90	LE SECOURS CATHOLIQUE	0,00 €	2 700,00 €	Aide économie mobilité	Vincent DAMAR	60	0	0	60
65748		AVENIR NORD FOOT 87	3 000,00 €	3 000,00 €	Aide sportive	/	61	0	0	61
65748	415	FUN 87 HL	8 100,00 €	8 100,00 €	Aide sportive	/	61	0	0	61
65748	415	SOCIETE DES COURSES DU CENTRE (Le Dorat)	2 200,00 €	1 900,00 €	Aide manifestation	Bruno SCHIRA	60	0	0	60
65748	30	LES AMIS DES NUITS MUSICALES DE CIEUX	1 500,00 €	1 500,00 €	Aide Culture	/	61	0	0	61
65748	326	CERCLE HYPPIQUE DE LA BRAME	1 000 €	1 000 €	Aide Culture	/	61	0	0	61
65748	30	ESTIVOL	400 €	400 €	Aide sportive	Michel LAVERGNE	60	0	0	60

9505 RVA E

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le **11 AVR. 2023**
ID : 087-200071942-20230403-2023_061-DE

65748	30	DIAPASON BANDA	1 200 €	1 200 €	Aide culture	61	0	1 (Jean-Louis ROUET)	60
65748	30	ACAF	0	800 €	Aide manifestation	61	0	0	61
Total général			354 400€	370 000€					